

RECOMMANDATIONS IMPORTANTES A LIRE POUR ACTIVER LES REMBOURSEMENTS ET EVITER LES REJETS

Conditions générales :

- Le cadre réservé à l'adhérent doit être dûment renseigné.
- Le cadre réservé au médecin doit être renseigné par le praticien lui-même notamment la nature de la maladie.
- La validité de la feuille de soins est limitée à 3 mois à compter de la première consultation.
- L'entente préalable est exigée pour toute hospitalisation médicale, chirurgicale, soins dentaires spéciaux, extractions multiples, parodontie orthodontie, prothèses dentaires, prothèses auditives ou orthopédiques ainsi que pour tous les actes effectués en série.
- En cas d'accident, une déclaration précisant les causes et circonstances de l'accident est à joindre à la feuille de soins.

Pharmacie :

- Les vignettes des médicaments doivent être obligatoirement jointes aux ordonnances.
- Pour les médicaments sans vignettes une facture de la pharmacie doit être jointe.

Radiologie et Biologie :

- La facture ainsi qu'une copie des résultats des analyses ou du compte rendu (sous pli confidentiel) doivent être jointes à l'ordonnance médicale pour toute demande de remboursement.
- Un pli confidentiel du médecin prescripteur des analyses ou radios peut être demandé par le médecin conseil de la mutuelle.

Optique :

- L'ordonnance du médecin prescripteur et la facture de l'opticien sont à joindre à la feuille de soins.

Rééducation :

- L'entente préalable renseignée par le médecin prescripteur est exigée avant le début des séances de rééducations.
- Pour le remboursement, la facture et le calendrier des séances effectuées sont à joindre à la feuille de soins.

Dentaire :

- En cas de prothèses ou de traitement canalaires, l'accord préalable renseigné sur la feuille de soins est obligatoire avant le début de traitement.
- La facture doit être jointe à la feuille de soins pour toute demande de remboursement.
- La radio-après soins est obligatoire en cas de prothèses ou de traitement canalaires.

Maladie et Affection Longue Durée ALD et ALC :

- La déclaration de maladie chronique doit être renseignée par le médecin prescripteur et renouvelée tous les 6 mois.

Adresses Mails utiles

- | | |
|------------------------------------|-----------------------|
| 0 Réclamation | : contact@mupras.com |
| 0 Prise en charge | : pec@mupras.com |
| 0 Adhésion et changement de statut | : adhesion@mupras.com |

La MUPRAS garantit le respect de la loi n° 09-08 relative à la protection des personnes physiques à l'égard du traitement des données à caractère personnel.

N° W19-527962

Maladie Dentaire Optique Autres

Cadre réservé à l'adhérent(e) 21782 Matricole : 10657 Société :

Actif Pensionné(e) Autre :

Nom & Prénom : Bardi med

Date de naissance : 08/05/1967 Lieu : cafer Blanca

Adresse : immeuble 30 Appt 42 EL Hark rada

Tél. : 06.78.70.37.19 Total des frais engagés : 3341,10 DH Dhs

Cadre réservé au Médecin
DR EL ALAOUI Bahija
OPHTHALMOLOGUE
105, Bd. Afghanistan
Hay Hassani Casablanca
Tél 05 22 93 32 66

Cachet du médecin : 88 02, 2020

Date de consultation : 88 02, 2020 Nom et prénom du malade : BARDI MOHAMED Age : 53

Lien de parenté : Lui-même Conjoint Enfant

Nature de la maladie : maladie 21

En cas d'accident préciser les causes et circonstances : MUPRAS

Dans le cas où la maladie aurait un caractère confidentiel, communiquer les renseignements sous pli confidentiel à l'attention du médecin conseil de la Mutuelle.

J'atteste sur l'honneur l'exactitude des renseignements portés sur la présente déclaration. Je déclare avoir pris connaissance de la clause relative à la protection des données personnelles.

Fait à : ACCUEIL SIEGE RAM / / /

de l'adhérent(e) : 12 MARS 2020

RELEVE DES FRAIS ET HONORAIRES

Dates des Actes	Natures des Actes	Nombre et Coefficient	Montant détaillé des Honoraires	Cachet et signature du Médecin attestant le Paiement des Actes
28/02/2020	C+F	(Fond de l'œil)	350,00	INP : 05.22.36.25.74 DR EL ALAOUI Babija OPHTHALMOLOGUE 105, Bd. Afghanistan Hay Hassan Casablanca Tel 05 22 36 25 66

EXÉCUTION DES ORDONNANCES

Cachet du Pharmacien ou du Laboratoire	Date	Montant de la Facture
PHARMACIE D'EXCELENCE ED HAMOUMI AUFIA CASA ANFA Tél: 05.22.36.25.74	28/02/2020	191,40

ANALYSES - RADIGRAPHIES

Cachet et signature du Laboratoire et du Radiologue	Date	Désignation des Cœfficients	Montant des Honoraires
.....
.....
.....

AUXILIAIRES MEDICAUX

Cachet et signature du Particulier	Date des Soins	Nombre				Montant détaillé des Honoraires
Optique Mille pour Cent Optométriste & Opticien	05-03-2020	A M	P C	I M	I V	5300
.....
.....

RELEVE DES FRAIS ET HONORAIRES

Le praticien est prié de préciser la dent traitée, l'acte pratiqué en indiquant la nature des soins

Important :

Veuillez joindre les radiographies en cas de prothèses ou de traitement canalaire, ainsi que le bilan de l'ODF

SOINS DENTAIRES	Dents Traitées	Nature des Soins	Coefficient	INP : _____

<img alt="Diagram of upper and lower dental arches with numbered teeth from 1 to 8. Arrows indicate the direction of treatment: H (top), D (bottom left), G (bottom right), and B (bottom center				

Dr. El'Alaoui Ben Hachem Bahija

Lauréate de la Faculté de Médecine
de Montpellier (France)
Maladie et Chirurgie des yeux - Angiographie
Laser - OCT - Strabisme - Lentilles de Contact
Medecin agréée :
Permis de conduire



الدكتورة العلوى بن هاشم بهيجة

خريجة كلية الطب بمونبللي (فرنسا)
اختصاصية في أمراض وجراحة العيون
أشعة لازير
طبية معتمدة :
رخصة السياقة

Casablanca, le:

28-2-2020
الدار البيضاء، المغرب

7- BADRI. Red

PPC : 147.00 DH

CELLUVISC® 4mg/0.4ml
Collyre en récipient unidose
PPV:44DH40
Distribué par les laboratoires AFRIC-PHAR

Optique Mille pour Cent
Optométriste & Opticien

88065113
Am

OP: - Y, Sc

OE: (170-075)-370



DR EL ALAOUI Bahija
OPHTHALMOLOGUE
105, Bd. Afghanistan
Hay Hassani Casablanca
Tel: 05 22 93 32 66

+ 2/26

OP

147.00

THE ALAOUI 

66.40

Dr 2 x

CELVIVIR 

Total : 191.40

DR EL ALAOUI Bahija
OPHTALMOLOGUE
105, Bd. Afghanistan
Hay Hassan Casablanca
Tél 05 22 93 32 66

PHARMACIE DAWLIZ
Mr. HAMOUMI Abdelhaq
3, Bd TAN TAN - EL HANK
CASA ANFA
Tél: 05.22.36.25.74

Optique Mille pour Cent

Optométriste & Opticien



Facture :

N° 004584

Date : 05 03 2020

Mr : BARDET Paul

Docteur :

Type des verres :

Progressif 2 lentilles

Monture :

900,-

Vision de Loin :

Progressif 2 lentilles 100,-

OD Axe Cyl Sph -4,50 1100,-

OG Axe 170 Cyl -0,75 Sph -3,75 1300,-

Vision de Prés :

OD Axe Cyl Sph

OG Axe Cyl Sph

Optique Mille pour Cent

Add:

2,25

Optométriste & Opticien

Montant:

33,00

Montant : 33,00

N° 425 Centre Ville Bd Anglais - Casablanca

ICE : 001834000001810 - IF : 018345 - R.C : 242426

T.P : 023451 - Patente : 30057211